



SEV N°19

Le journal du Syndicat du personnel des transports



ÉDITO

Le plus beau cadeau, nos membres

Giorgio Tuti, président

Les fêtes de fin d'année sont là. La frénésie de Noël bat son plein. Si notre société de consommation le réduit à une fête commerciale, il me tient à cœur de rappeler d'autres valeurs qui y sont associées, comme la solidarité, qui fait le quotidien des syndicats.

J'ai l'occasion de le dire régulièrement: la plus grande force du SEV, ce sont ses militantes et ses militants.

A quelques jours de Noël, je précise ma pensée: mon cadeau de président, je l'ai déjà reçu; c'est la fidélité de nos membres et leur engagement inconditionnel. Je profite donc de ces lignes pour adresser un immense merci à chacun et à cha-

cune. Vous êtes le SEV.

Même si nous le répétons en permanence, cette fidélité est nécessaire aujourd'hui, elle le sera aussi en 2020 et les années suivantes. L'actualité politique et syndicale nous rattrape chaque jour, sans réel répit. Sans dérouler l'entier des thèmes chauds de l'an prochain car j'y reviendrai au mois de janvier, j'en cite les plus importants outre la politique contractuelle.

Nous devons défendre les FVP bec et ongles. Nous nous engageons pour les retraites notamment en récoltant les signatures pour la 13e rente AVS lancée par l'USS. Nous combattons avec énergie l'initiative qui s'attaque à la libre circulation des personnes et serons

actifs pour la défense de l'environnement notamment lors de la grève pour le climat du 15 mai.

Et le 9 février, nous appelons à dire oui deux fois: d'abord pour que l'homophobie soit punie et d'autre part afin que l'initiative de l'Asloca en faveur des loyers abordables soit adoptée (voir en page 3).

Mais maintenant, il est temps de profiter de cette période de fin d'année. Pour une très grande majorité d'entre vous, le travail continue alors que presque tout le pays s'arrête. Je vous souhaite néanmoins de passer d'agréables moments pleins de solidarité.

Encore une fois, je vous tiens à vous remercier pour votre engagement syndical.

Oui le 9 février

Le SEV appelle à dire 2x oui lors des votations du 9 février

3

100 ans du SEV

Le centenaire du SEV s'est achevé. On jette encore un regard dans le rétro.

5

Femmes

2019, année des femmes, après une déferlante le 14 juin et le 20 octobre

6 et 7

Temporaires cotisation moins chère

22fr.
par-
mois

Le comité SEV a décidé d'**abaisser la cotisation à 22 fr. par mois** pour les travailleurs temporaires qui sont engagés par des entreprises de placement. Cette baisse des cotisations dès le 1.1.2020 s'explique notamment par le fait que ce personnel ne profite pas des prestations du SEV pleinement dans la mesure où il ne profite pas de la CCT en vigueur dans l'entreprise pour laquelle ils effectuent le travail, à l'instar de la situation aux CFF.

CP CFF: hausse du taux d'intérêt à 2 %

A l'initiative des représentants du SEV, le Conseil de fondation de la Caisse de pensions CFF a décidé à l'unanimité d'augmenter les intérêts sur l'avoire de vieillesse. En 2019, le taux d'intérêt pour les assurés actifs sera de 2 %. Cela correspond à une augmentation de 1% par rapport à l'année précédente et au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral. « 2019 restera dans les annales comme une année boursière extraordinaire. C'est pourquoi nous avons réussi à faire en sorte que les employés en bénéficient également », explique Aroldo Cambi, chef des finances du SEV. Pour plus d'infos : cpcff.ch

CFF: victoire des retraités

Les retraité-e-s des CFF devraient recevoir avant Noël une carte journalière de la part de leur ancien employeur, valable sur le réseau CFF. Après les bons résultats annuels, la PV avait demandé que les retraité-e-s des CFF obtiennent aussi une reconnaissance, après avoir œuvré des décennies durant pour la boîte. Dans un premier temps, la direction de l'entreprise s'y était refusé. Elle est revenue en arrière.

Chauds les marrons

Depuis quelques années, le SEV grille des marrons le 6 décembre à la gare de Zurich et offre du moult. Une action qui a permis cette année de recruter plusieurs nouveaux membres.



Remise de la résolution le 4 décembre à Berne, de gauche à droite: Reto Liechti, chef Assistance clientèle et cleaning, Linus Looser, chef Production ferroviaire; Andreas Menet, président central ZPV et chef Assistance clientèle (CKB); Reto Brüllhardt, président de section ZPV Zürich-Schaffhausen et CKB; Irène Bula, CKB; Yasmin Furrer, assistante clientèle; Jürg Hurni, secrétaire syndical SEV

CFF TRAFIC GRANDES LIGNES

Toujours deux par train!

Markus Fischer
markus.fischer@sev-online.ch

Les CFF doivent réintroduire le double accompagnement qu'ils ont supprimé en trafic grandes lignes à fin 2018. C'est ce que demande le personnel des trains organisé à la sous-fédération ZPV du SEV dans une résolution remise le 4 décembre à Linus Looser, chef de la Production ferroviaire et Reto Liechti, chef Assistance clientèle et cleaning (KBC).

La résolution a été adoptée le 5 novembre par l'assemblée de la sous-fédération ZPV à Bellinzona. Durant l'automne, toutes les assemblées régionales de la ZPV ont amplement débattu de la suppression systématique du double accompagnement à fin 2018 et des répercussions pour le personnel.

« La suppression du deuxième assistant-clientèle sur les trains grandes lignes est une erreur » déclare le président central ZPV Andreas Menet. « Car en dix ans d'existence, ce double accompagnement a fait ses preuves. C'est une contribution importante à la sécurité des passagers et du personnel. Et elle nous permet, à nous assistants et assistantes clientèle, d'offrir aux voyageurs le meilleur service possible, nous, le « visage des CFF ». Il n'y a bientôt plus que nous pour jouer ce rôle car, avec l'automatisation et la numérisation, les clients rencontrent de moins en moins de personnel. Mais un vrai service à la clientèle est impossible si nous devons nous occuper seuls de centaines de clients dans un très long train, comportant parfois deux rames. Sans parler des cas de perturbations ou d'une éventuelle évacuation en cas d'incendie dans un tunnel... »

Exemples concrets

La résolution évoque aussi le cas spécial du Gothard qui est le plus long tunnel ferroviaire du monde et où les trains sont souvent bondés et concernés par des perturbations.

Pour toutes ces raisons, le SEV et sa sous-fédération du personnel des trains ZPV demandent aux CFF de réintroduire sans délai le double accompagnement de tous les trains grandes li-

gnes.

Lors de la remise de la résolution, la délégation du SEV et de la ZPV a présenté quelques exemples de ce à quoi on peut s'attendre avec un-e seul-e assistant-e-clientèle sur le train:

- « Cet été à la gare de Viège, un homme est tombé sous le train. Un assistant-clientèle a vu la scène et a pu aider l'homme à remonter sur le quai avec l'aide du mécanicien de locs. Que se serait-il passé si personne n'avait rien vu? », interroge le secrétaire syndical SEV Jürg Hurni aux deux chefs des CFF.

- « Un ICN entre en gare de Genève-aéroport, il s'arrête et des voyageurs montent et descendent », poursuit Jürg Hurni avec un autre cas. « Une dame laisse tomber sa valise en montant dans le train, elle tombe sous le train. La dame va chercher sa valise mais en même temps sur la même voie, une deuxième composition ICN s'approche pour être accrochée au premier ICN. Un assistant-clientèle voit la dame et l'aide à remonter avant que le deuxième train ne soit accroché au premier. Que ce serait-il passé s'il n'y avait pas eu d'assistant-clientèle dans les parages? »

- « Samedi dernier, j'ai accompagné un train à deux étages de neuf ou dix voitures toute seule jusqu'à Romanshorn », raconte Irène Bula, cheffe assistante-clientèle. « Au retour on m'a encore accroché un module de cinq voitures à l'avant. J'ai traversé le train jusqu'à Amriswil et là, lorsque j'ai donné le signal de départ, la collègue de la voiture-restaurant m'a appelée: viens tout de suite, quelqu'un est tombé, il a le pied cassé, nous devons appeler une ambulance! J'ai tout de suite fait une annonce pour expliquer que nous allions rester à Frauenfeld jusqu'à l'arrivée de l'ambulance et que nous informerons de la suite dès que possible. A Frauenfeld j'ai dû aider les secouristes car l'homme était agressif, il avait sûrement pris de la drogue. Je n'ai donc pas pu faire d'autre annonce. Puis la décision a été prise de supprimer ce train et j'ai dû informer les passagers qu'ils devaient descendre et prendre une correspondance. Heureusement j'ai dû faire l'annonce en allemand seulement et pas encore en français et en anglais comme en Suisse romande. Car on ne rigole plus lorsqu'il faut tout faire toute seule... »

- « Lorsque nous partons le matin en direction de Genève à 8h30, nous avons des trains de 14 ou 15 voitures, dont 10 à deux étages, et 13 au retour », continue Irène Bula. « Lorsqu'on se contente de traverser le train, on entend toujours des commentaires du style: «celle-ci est trop flemmarde pour contrôler les billets.» Et lorsqu'on fait les contrôles, on traverse peut-être 5 voitures et on n'a pas vu le reste. Travailler ainsi n'est pas satisfaisant. J'ai 30 ans de service et j'ai vécu pas mal de choses mais le fait est que, lorsqu'on consulte Sopre et qu'on voit qu'on est toute seule, il est difficile d'être motivée. Donc je ne le regarde même plus quand j'ai congé... »

- « J'étais seule sur le train vers Romanshorn et un client est devenu agressif, il a menacé de se jeter sur moi », raconte Yasmin Furrer. « Je n'aurais aucune chance contre cet homme imbibé d'alcool et j'ai donc appelé la police, qui l'a interpellé à Winterthur. Lorsqu'une telle scène se déroule on commence toujours par avoir peur, surtout lorsqu'on est toute seule. Jusqu'à Zurich je ne me sentais pas en sécurité, et j'étais vraiment contente de voir arriver un collègue à Zurich puisqu'un double accompagnement était prévu. »

- Dans le « Sonntagsblick » du 8 décembre, un assistant clientèle a raconté comment il a dû définir au moment du départ, tout seul dans un train de 11 voitures complètement bondées, si l'alarme incendie annoncée chez le mécanicien de locs était sérieuse ou s'il s'agissait d'une erreur. Et comment il a appelé le centre d'exploitation, en criant à travers le train, afin que le signal de départ soit annulé, pendant que les passagers lui demandaient: « Pourquoi on ne part pas? » Il n'a pas eu le temps de faire une annonce. En même temps il devait informer les gens qui continuaient de monter dans le train. Après cinq minutes il a pu transmettre l'information: l'alarme incendie était une erreur. Mais le centre d'exploitation lui a annoncé qu'il n'y avait plus de slot et que le train devait être supprimé. « Ce cas démontre que je suis perdu si je suis tout seul sur le train et qu'une perturbation survient », conclut le collègue. « Si nous avions été à deux dans cette situation, nous aurions pu mieux informer la clientèle. Et on aurait pu constater plus vite qu'il s'agissait d'une fausse alarme, ce qui aurait peut-être évité de devoir supprimer le train. »

BARBARA SPALINGER répond

Logement et pouvoir d'achat

Que pense le SEV de l'initiative « Davantage de logements abordables » lancée par l'Association suisse des locataires (Asloca) et soumise en votation fédérale le 9 février 2020?

Les salaires stagnent et les loyers augmentent. Les loyers élevés pèsent lourdement sur le budget des ménages en particulier ceux à revenu faible et moyen qui consacrent entre 25 et 35 % de ce montant au loyer chaque mois. Pour les salarié-e-s, à la fin du mois, il ne reste plus rien. Trouver un logement à un prix abordable devient très difficile et cela pèse sur le pouvoir d'achat. Les loyers connaissent depuis des années en Suisse une évolution unilatérale à la hausse. L'indice des loyers s'est élevé de plus de 17% depuis 2005 et il n'y a pas trace d'une détente des loyers. La demande est si forte qu'obtenir un logement abordable, c'est presque comme gagner le gros lot à la loterie.

L'initiative veut inciter la Confédération et les cantons à encourager davantage la construction d'habitations à loyer

modéré. Elle demande que 10% au moins des nouveaux logements construits devraient appartenir à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, comme des coopératives. Pour pouvoir respecter ce quota de 10%, les cantons et les communes pourraient exercer un droit de préemption sur les terrains bâtis ou non bâtis destinés à accueillir des logements à loyers modérés. Enfin, la Confédération doit veiller à ce que l'assainissement énergétique des bâtiments ne se fasse pas au détriment des loyers abordables.

Sur le fond, le SEV soutient l'initiative et, formellement, le comité donnera son mot d'ordre le 20 décembre. Pour rappel, en 2015 déjà, le Comité de l'USS avait délégué Giorgio Tuti dans le comité d'initiative. A l'instar de l'Union syndicale suisse (USS), du Parti socialiste et des Verts notamment, on ne peut donc que soutenir l'initiative de l'Asloca et voter oui le 9 février.

Tu veux poser une question à Barbara Spalinger ou à un autre membre de la direction? Ecris-nous à journal@sev-online.ch

PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION

« La haine n'est pas une opinion »



Karin Taglang
journal@sev-online.ch

Le 9 février 2020, le peuple se prononcera sur l'extension de la norme pénale contre le racisme. Il s'agira de décider si, à l'avenir, les lesbiennes, les homosexuels et les bisexuels pourront être protégés par la loi contre la haine et le dénigrement. Une protection supplémentaire est nécessaire, les syndicats plaident clairement pour un Oui

Depuis 1995, le Code pénal suisse, au travers de la « norme pénale contre la discrimination raciale », punit quiconque aura incité publiquement à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse. Depuis cette date, un tel

acte est poursuivi pénalement. En 2013, le Conseiller national socialiste valaisan Mathias Reynard a proposé dans le cadre d'une initiative parlementaire que cet article soit étendu à l'orientation sexuelle afin de protéger également les lesbiennes, les homosexuels et les bisexuels. Le Parlement a accepté l'initiative de Mathias Reynard, cependant les conservateurs de l'UDF et de l'UDC ont lancé un référendum. Ainsi l'extension de l'article contre la discrimination doit passer en votation le 9 février 2020.

Protection insuffisante

Cette extension est nécessaire car à ce jour, les personnes LGBTI ne sont pas suffisamment protégées. Sur la place de travail, on constate fréquemment des discriminations en raison de l'orientation sexuelle. Selon une enquête de la Fédération genevoise des associations LGBT,

30% des employés homosexuels sont régulièrement discriminés dans leur profession. Grâce à la commission LGBT de l'USS et à ses directives CCT, beaucoup de conventions collectives, dont celle des CFF, contiennent des clauses de protection spécifiques. Toutefois, il n'y a pas de protection universelle à un niveau plus haut, c'est à dire au niveau pénal.

Les opposants à l'extension de la norme pénale contre le racisme rappellent souvent que la protection contre la discrimination est déjà contenue dans la Loi sur l'égalité (LEg). Mais voici un exemple concret qui démontre que ceci n'est pas suffisant: un employé de l'armée a déposé plainte en 2015 parce que son contrat de travail n'avait pas été prolongé à cause de son homosexualité. Toutefois, le Tribunal fédéral a rejeté sa plainte en argumentant qu'en tant qu'homosexuel, il ne pouvait pas bénéficier de la protection contre la discrimination directe prévue par la LEg.

Le loi comporte une autre lacune importante: jusqu'à présent il n'y a aucune possibilité de s'opposer au dénigrement des personnes LGBTI en tant que groupe. Si par exemple quelqu'un écrit sur facebook que toutes les lesbiennes sont malades et qu'elles devraient « se faire baiser pour de bon une bonne fois pour toutes », on ne peut rien faire en s'appuyant sur les bases légales actuelles. Une extension de la norme pénale contre la discrimination raciale permettrait par contre de réagir contre de tels appels publics à la violence sans devoir attendre qu'une personne isolée ait été victime de cette violence.

La liberté d'opinion subsiste

Etant donné que l'extension de la protection contre la discrimination prévoit des poursuites pénales en cas d'appel à la haine et à la violence déjà, les opposants craignent une limitation de la liberté de croyance et de religion. Toutefois les déclarations critiques, les opinions personnelles et les débats ne seront pas soumis à cette norme pénale étendue.

Nadja Her, avocate et co-présidente de l'Organisation suisse des lesbiennes, a tenu des propos pertinents dans une interview parue dans le *Sonntagsblick* du 1er décembre: « La liberté d'opinion a des limites car elle ne doit pas servir à blesser la dignité humaine ni à discriminer les minorités. De toute façon, la haine n'est pas une opinion. »

Bien que la Suisse ait la réputation d'être un pays socialement ouvert, elle a du retard à rattraper lorsqu'il s'agit de la situation des personnes LGBTI. Au classement des pays européens, la place peu glorieuse donnée par l'organisation internationale LGBTI ILGA à la Suisse porte le numéro 27 ! Dans notre pays, les personnes qui ne sont pas hétérosexuelles ne sont pas suffisamment protégées de la discrimination, de la haine et du dénigrement.

Un pas important vers l'égalité

L'extension de la norme pénale contre le racisme représente un pas important vers l'égalité, même si les personnes transsexuelles et intersexes ne seront toujours pas concernées par cette protection. Pour cela il faudrait aller encore plus loin et viser une protection contre la discrimination en raison de l'identité de genre et des caractéristiques sexuelles.

Pour toutes ces raisons, disons clairement Oui le 9 février prochain à l'extension de la norme pénale contre la discrimination raciale.



Victoire syndicale! Le Conseil des Etats a en effet suivi le National en adoptant la motion de la secrétaire syndicale (SEV) et conseillère nationale Edith Graf-Litscher (PS). Elle demandait de différencier les retraits de permis sanctionnant les conducteurs professionnels selon qu'ils touchent le domaine privé ou le domaine professionnel. L'enjeu est de taille puisque pour les conducteurs professionnels risquent de perdre leur job s'ils ont un retrait dans le privé. Surtout dans les petites entreprises qui n'ont pas une taille suffisante pour proposer d'autres tâches. C'est maintenant au Conseil fédéral d'adapter les lois et ordonnances dans le sens de la motion. « Cette décision est très importante pour les chauffeurs de bus qui s'étaient mobilisés il y a deux ans et demi en déposant une pétition munie de 4500 signatures au DETEC », souligne Christian Fankhauser, vice-président du SEV.

Le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur de la prestation transitoire destinée aux salarié-e-s en fin de carrière. Mais il a sérieusement sabré dans le projet présenté par le gouvernement et les partenaires sociaux. Le Conseil des Etats veut en effet que la prestation transitoire ne puisse être perçue que jusqu'à l'âge de la retraite anticipée, et non jusqu'à l'âge ordinaire. Et d'autre part, elle sera plafonnée au double seulement du minimum d'existence des prestations complémentaires (au lieu du triple). L'USS espère que le nouveau Conseil national corrigera le tir.

CFF DIVISION VOYAGEURS TCC: Stop!

Markus Fischer En automne 2018, dans le cadre du projet «Développement voyageurs» (WEP), la Direction P a aussi lancé le projet TCC (Train Control Center). Celui-ci prévoyait que l'Operation Center Voyageurs (OCP) et le Management des événements Voyageurs à Berne devaient déménager dans un nouveau TCC situé dans le Centre d'exploitation (CE) d'Olten. En outre, des douzaines d'autres collaboratrices et collaborateurs de la régulation du trafic régional de divers sites devaient être réunis dans de nouveaux TCC des centres de Lausanne, Olten et Zurich Aéroport. Dès le début, le SEV a mis en garde les CFF quant à la complexité du projet et à la perte de connaissances que va entraîner la démission de collaborateurs qui ne supporteront pas de pareils déplacements pour aller travailler. Mais le projet a été poursuivi grand train. De nombreux collaborateurs ont dû définir leurs priorités parmi les postes offerts et signer des propositions de contrats.

Une mise en œuvre partielle a eu lieu le 1er avril 2019. Des collaboratrices et collaborateurs ont été mutés de Genève à Lausanne, d'autres de Zurich à l'Aéroport. Mais il y a eu simultanément de nombreuses démissions. Au seul OCP de Berne, un tiers des employés ont donné leur démission à ce jour! Dès lors il a manqué de personnel pour faire fonctionner les nouvelles structures prévues et elles n'ont pu être mises en place que partiellement ou pas du tout. Beaucoup de collaborateurs qui ont été nommés à une nouvelle fonction ne peuvent pas encore prendre leur poste. A l'OCP de Berne, rebaptisé TCC Berne, per-

sonne n'est encore parti pour Olten.

En même temps, il y a des pénuries de personnel dans les structures existantes et dans celles qui ont été partiellement migrées, en particulier dans la répartition du personnel des locs. Plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont dû travailler durant des mois en sous-effectif, certains ont été atteints dans leur santé jusqu'au burnout. Des problèmes sont aussi survenus à cause de processus adaptés à la hâte et introduisant des interfaces supplémentaires.

Ces importants problèmes structurels, personnels et de santé ont conduit la Direction CFF à introduire début octobre une «pause de réflexion» dans le projet TCC; la migration des sites de Zurich Langstrasse et du TCC Bollwerk 10 à Berne a été interrompue. Le personnel a finalement été entendu. Le SEV a aussi parlé avec eux et il en est ressorti que la planification de la relève et la migration sont des éléments très problématiques. Une séance avec le SEV sur le projet TCC est programmée en janvier.

Que demande le SEV? Jürg Hurni, secrétaire syndical, souhaite rencontrer d'autres collègues concernés pour parler avec eux, mais sur la base de ce qu'il sait déjà il demande qu'il soit renoncé à ce projet. «Après l'importante perte de savoir résultant des nombreux départs, il s'agit maintenant en premier lieu de consolider le savoir qui subsiste en laissant les collaboratrices et collaborateurs restants où ils sont car la plupart s'y sentent bien. Il est clair qu'une interruption provoquera d'autres problèmes mais à mon avis on peut les résoudre.»

VINCENT DUCROT À LA TÊTE DES CFF

Signal positif

SEV La nomination de l'actuel directeur des tpf Vincent Ducrot à la tête des CFF va dans la bonne direction selon le SEV. «En nommant un cheminot comme CEO, le conseil d'administration envoie un signal positif aux employés. Le SEV connaît Monsieur Ducrot depuis des années puisqu'une CCT unit le SEV et les tpf. Les relations sont marquées d'un respect mutuel. Cela date de la période où Vincent Ducrot travaillait aux CFF. Nous nous réjouissons de voir s'il pourra modifier la culture d'entreprise afin que le personnel puisse être davantage écouté et qu'il retrouve confiance en sa direction», remarque Giorgio Tuti, président du SEV.

«Vincent Ducrot n'aura néanmoins pas la tâche facile, car les problèmes sont nom-

breux actuellement aux CFF, souligne la vice-présidente du SEV Barbara Spalinger en charge des dossiers CFF. Pour les employés, il est absolument central que les CFF recentrent leurs activités sur la qualité et la sécurité des prestations, le tout à un prix abordable.» «La sécurité, la ponctualité et la propreté sont prioritaires pour moi», a déclaré aux médias Vincent Ducrot. Cela inclut une bonne information aux voyageurs et à la clientèle, en particulier en cas de dérangement.»

Le choix de Vincent Ducrot a été salué par de nombreux acteurs du monde des transports et les médias se sont montrés unanimes. Il entrera en fonction le 1er avril, alors que Andreas Meyer quittera l'entreprise le 30 mars.



Le choix du cheminot Vincent Ducrot, un pas qui va dans la bonne direction.

RENOUVELLEMENT DES VOIES FERRÉES

Répartition des responsabilités et savoir-faire: le SEV s'interroge

Urs Huber, team SEV CFF Infrastructure Pour le renouvellement des voies ferrées, les CFF prévoient «des collaborations avec des partenaires dans le cadre d'un nouveau modèle de coopération». Ainsi les CFF «préservent et développent le savoir-faire ferroviaire interne» et remettent plus de responsabilités et de compétences à des entreprises tierces. La première à avoir obtenu le marché est l'entreprise Sersa. Le SEV ne connaît pas le contenu exact du mandat. Nous avons été informés à court terme le jour de l'annonce, le 27 novembre, et cette «information» a soulevé beaucoup de questions encore sans réponses.

En octobre 2018 déjà, le SEV a confronté les CFF à leurs desseins d'externalisation des tâches de maintenance à des entreprises privées et il a fait appel aux médias. Les CFF ont alors relativisé leurs projets. Mais voici maintenant que le modèle de coopération communiqué officiellement a confirmé nos craintes. Comme si rien ne s'était passé...

Aujourd'hui, ce qui nous choque ce sont les paroles vides de sens telles que «les CFF se concentrent sur le renforcement du savoir-faire ferroviaire interne et cherchent à l'étendre». Le SEV se demande sérieusement dans quel monde vivent les auteurs de ces lignes. Car chaque jour, le savoir-faire des CFF dans des domaines importants s'évapore. Les CFF admettent également que les entreprises partenaires doivent tout d'abord développer leurs compétences afin de correspondre au modèle. Mais d'où peuvent bien venir les spécialistes? Assurément des CFF.

Le SEV prévient depuis longtemps déjà des répercussions de ce genre de coopérations. Si les entreprises privées acquièrent ce savoir-faire les CFF le perdront, et ils seront vraiment tributaires de ces entreprises qui, au-

jourd'hui déjà, disposent quasiment d'une position de monopole. Le SEV craint que cela ne crée une dépendance totale aux entreprises partenaires qui ne vont pas se gêner pour dicter leurs prix et leurs conditions.

Le SEV a des doutes concernant cette première mise au concours et attribution selon le nouveau modèle, car tout le monde savait bien sûr que seule Sersa obtiendrait le mandat. Pour le SEV, il s'agit donc là d'une pseudo mise au concours, afin de donner les moyens au nouveau «modèle de coopération» de prendre un bon départ. Sersa paraît intouchable aujourd'hui déjà. Nous nous demandons si cela pourra s'améliorer avec le nouveau modèle.

Le SEV a l'impression que certains niveaux de direction des CFF ne prennent pas leurs responsabilités, ou ne veulent pas ou ne peuvent pas les prendre. La «solution» envisagée avec cette externalisation n'en est pas vraiment une, mais plutôt une capitulation ou un rejet des responsabilités. Après l'information directe des responsables des CFF, nous nous sommes trouvés devant de grandes contradictions. Par exemple lorsque les CFF disent vouloir «renforcer la capacité d'intervention des équipes régionales»: simultanément, à l'Infrastructure on a pulvérisé les teams de la maintenance dans le projet NORS. (Projet heureusement réexaminé grâce au SEV.)

Le SEV reste extrêmement critique et suivra les intentions des CFF avec grande attention, surtout les questions de sécurité, de responsabilité et des entreprises partenaires qui se permettent de choisir en faisant la fine bouche. Concernant l'entreprise, nous prenons les CFF au mot: la création de savoir-faire interne doit recevoir la priorité absolue. Mais nous serions déjà très satisfaits de savoir que le savoir-faire actuel peut être conservé.

RADIO LISA

Des mesures mais les accidents restent possibles

Markus Fischer Avec la radio Lisa introduite en 2015 il ya toujours des coupures de liaison qui amènent parfois des situations difficiles. La RPV, soutenue par TS et la direction du SEV, a donc demandé de suspendre son utilisation (cf. journal SEV n°18. Le 29 novembre, une délégation SEV a été informée des mesures prises par les responsables des CFF et a pu remettre ses propositions. Le 6 décembre, les CFF ont annoncé les mesures suivantes:

- Sensibilisation du personnel: il faut arrêter immédiatement la course de manœuvre en cas d'interruption radio (pas de son de contrôle) ou d'incertitudes concernant la liaison radio.

- Sur certains sites, la liaison radio est très instable et insuffisante dans certains secteurs mais elle est bonne sur d'autres sites. Sur la base des avis communiqués par le personnel, les CFF analysent donc la fiabilité de la liaison radio sur les différents sites. Si celle-ci est insuffisante, ils envisageront l'introduction d'autres appareils. Si ce n'est pas possible et qu'il n'y a aucune autre solution sûre et satisfaisante, il faudra envisager des mesures permettant de garantir la sécurité du personnel de la manœuvre. Plusieurs possibilités sont en cours d'élaboration et pourront déboucher, dans certains cas extrêmes, à une suppression totale de la manœuvre dans certains espaces géographiques.

- Les retours seront évalués et les résultats seront communiqués aux membres du personnel sur chaque site.

- Les CFF échangeront avec les utilisatrices et utilisateurs LISA sur les sites concernés. Ils définiront avec eux les configurations d'er-

reur locales, évaluent les causes et la durée prévue avant correction, et envisagent les alternatives possibles. Des visites de sites ont lieu déjà avant Noël.

- Le démantèlement de la radio analogique est suspendu.

- Outre le canal existant pour les annonces déterminantes pour la sécurité, les CFF étudient la possibilité d'introduire un service d'annonce téléphonique.

- Les housses défectueuses sont progressivement remplacées. A partir de l'été, tous les appareils en fonction seront remplacés par de nouveaux appareils dont le boîtier est étanche et résistant aux chocs.

«Nous constatons la bonne volonté des CFF mais avons toujours quelques doutes en rapport avec la sécurité», déclare le président central RPV Hanspeter Eggenberger. «Car ces derniers jours il y a eu à nouveau des coupures de liaison sur plusieurs sites. Du point de vue de la sécurité, ce serait mieux de ne plus faire de manœuvre avec la radio Lisa mais de faire uniquement des exercices de contrôle de liaison. Pour les sites concernés il devrait être possible de trouver suffisamment d'anciens appareils analogiques. Il faudrait en outre se pencher déjà maintenant sur les possibilités de trouver une autre alternative. Car étant donné que la radio Lisa n'a pas su faire ses preuves depuis maintenant 10 ans, nous n'osons pas croire à une amélioration dans un proche avenir.» Jürg Hurni, secrétaire syndical SEV, ajoute: «Nous attendons que les «points chauds» soient traités immédiatement et que des mesures soient définies toute de suite.»



Le 2 février 2019, la locomotive du centenaire est inaugurée à Bellinzone.



Clap de fin le 30 novembre à Berne.



Le bus aux Ateliers d'Yverdon.

100 ANS DU SEV

L'heure des souvenirs



Yasmin Furrer et Stefan Bruderer au photo maton.

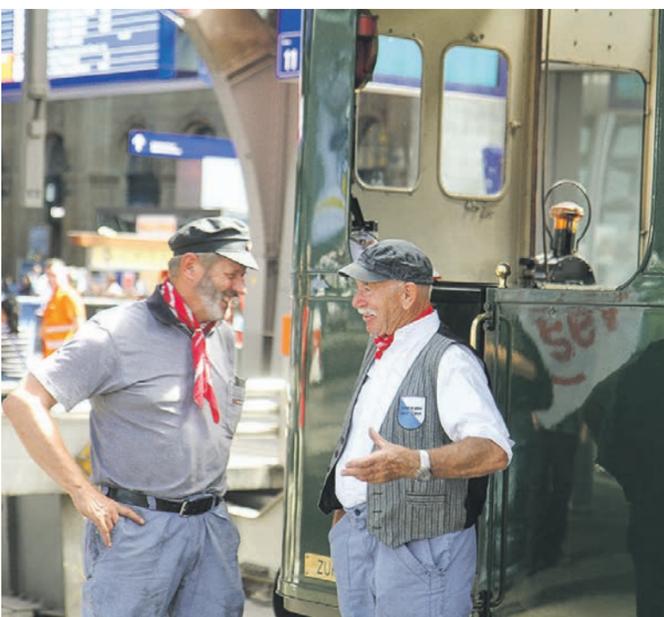
▶ D'autres photos sur notre page Facebook «Verkehrsgewerkschaft»



Ah le photo maton.



Soirée de gala le 3 juin à Berne: la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et l'écrivain Peter Bichsel rient de bon coeur.



Il y a aussi eu des moments de nostalgie, comme ici à Zurich.



Le président Giorgio Tuti a grillé des saucisses avec la section tl.

PRESTATIONS

Nouveau

Des bons gratuits pour tes vacances Reka

Vivian Bologna Chaque membre SEV peut bénéficier gratuitement de **2 bons Reka** d'une valeur de 100 fr. afin de partir en vacances dans les villages Reka. Il est possible de commander ces bons **dès le 6 janvier** et pas avant en passant par le shop du SEV. sev-online.ch/shop, par e-mail ou par téléphone. Il y a 700 bons au total.

Dès 2020, le SEV sera aussi plus généreux avec ses membres grâce à l'amélioration des autres prestations Reka.

Le comité a en effet décidé d'augmenter le rabais sur les chèques Reka. Celui-ci sera de 10% dès 2020 contre 7% les années précédentes.

Chaque membre peut acheter pour 600 fr. de chèques Reka par année. Le rabais sera donc de 60 fr. dès l'an prochain et jusqu'en 2024 au minimum.

Cette hausse du rabais provient de la vente de Brenscino à la coopérative Reka.

Commande tes bons de vacances sur sev-online.ch/shop ou au 031 357 57 57 ou info@sev-online.ch

DANIEL AEMMER ET MARTIN ALLEMANN

A la retraite - mais encore au service du SEV



Daniel Aemmer (à gauche) et Martin Allemann portent un toast à leur retraite.

Markus Fischer Le 5 décembre, deux collaborateurs SEV de longue date ont organisé une soirée raclette pour fêter leur départ à la retraite à la fin de cette année.

Daniel Aemmer a travaillé longtemps dans une usine de production de laine comme mécanicien sur machines textiles puis chef de production. Craignant que la fabrique ne soit relocalisée en Asie - ce qui s'est effectivement réalisé peu de temps après - Daniel est venu au SEV en juin 1996. Fort heureusement, depuis plusieurs années, le jeune père de famille avait opté pour une formation parallèle autodidacte en informatique au sein de la fabrique et en suivant des cours. Mais surtout, il connaissait bien le programme de base de données que le SEV utilisait à l'époque pour l'administration des membres, remplacé ultérieurement par l'OM. Pendant de nombreuses années, c'est en « électron libre » qu'il s'est occupé de l'acquisition, l'installation et la maintenance de tout le hard- et software au SEV. Il s'est mis à disposition des collègues pour les aider à tout moment en cas de problèmes, ceci avec calme et patience, ainsi qu'une touche d'humour oberlandais. Ce travail d'Hercule a peu à peu dépassé ses forces. Il y a un peu plus de trois ans, une solution a été trouvée avec la direction SEV: en lieu et place de renforcer le team IT au SEV, il a été décidé d'externaliser l'informatique. « Cette solution a été un soulagement énorme pour moi et a fourni en plus des ressources supplémentaires au service des membres », a expliqué Daniel lors de la petite fête d'adieu. Aujourd'hui toutefois, Daniel ne quitte pas définitivement le SEV, car il continuera à travailler à 30 % en tant qu'indépendant pour encadrer Karin Kämpfer qui reprendra son poste dès le 1er février avec un taux d'occupation de 70 %. Daniel a reçu divers articles pour des activités en plein air, étant donné qu'il aime passer son temps libre dans les montagnes et la nature en général.

Martin Allemann a reçu une contribution pour l'achat d'un vélo et également une trousse de secours. En effet, pendant son temps libre, Martin est non seulement actif comme conseiller de ville à Thoun. Mais ce père de famille de trois enfants aime aussi beaucoup bricoler. « Prends soin de toi, Tinu », lui a dit Angela Meili, cheffe du personnel au SEV. En effet, le SEV va encore faire appel à Martin, spécialiste chevronné de la durée du travail, pour aider Susanne Oehler, qui reprend son poste, ou par exemple comme responsable de cours LDT.

Avant d'entrer au SEV il y a 30 ans en tant que secrétaire syndical, Martin a travaillé comme mécanicien ajusteur puis mécanicien de locs aux CFF. Vice-président à la LPV Zurich, il a organisé une fête sensationnelle pour le centenaire de la LPV. Pour conclure en beauté sa carrière au SEV, Martin a fonctionné avec brio comme président d'organisation du centenaire du SEV, ainsi que l'a relevé Giorgio Tuti lors de la soirée raclette. Le président du SEV a aussi rappelé comment Martin est sorti vainqueur d'un conflit sur le temps de travail lors des premières négociations CCT avec les CFF. En 1998, il a conduit le bus des militants SEV dans la campagne de vote pour la redevance sur le trafic des poids-lourds liée aux prestations et le fonds de financement des transports publics. Là aussi, ce fut un succès. Martin a encadré plusieurs ETC, dont en dernier lieu STI, Jungfraubahn, Brienz Rothorn Bahn, Matterhorn Gotthard Bahn et CFF Cargo International. Avec Vincent Brodard, il était également responsable des facilités de voyage pour le personnel (FVP). « Ce fut une période très intéressante dans ma vie, le temps passé au SEV. En plus, j'avais une grande marge de manœuvre. Je n'ai jamais eu besoin d'être motivé. J'ai toujours su pourquoi et pour qui je m'engageais! », a affirmé Martin Allemann de sa voix impressionnante qui, selon Giorgio Tuti « perce les murs en béton ».



Cette journée restera dans l'histoire : Plus de 500 000 personnes ont manifesté lors de la grève des femmes le 14 juin.

Elisa Lanthaler
elisa.lanthaler@sev-online.ch

2019 a été l'année des femmes. Plus de 500 000 personnes ont participé le 14 juin à la grève des femmes. Mais ce n'était qu'un début.

La grève des femmes 2019 a dépassé toutes les attentes. Avec bien plus de 500 000 participants, les personnes présentes à cette journée d'action et de grève pour l'égalité ont été plus nombreuses que lors de la grève des femmes de 1991. L'action politique du 14 juin 2019 est clairement la plus importante dans l'histoire suisse depuis la grève générale de 1918.

« Dans chaque canton du pays, des femmes et des hommes se sont réunis et ont donné un signal pour un nouvel ordre social », raconte Lucie Waser, responsable de l'égalité au SEV. La liste des revendications est longue : une société plus équitable, plus juste, plus égalitaire, plus respectueuse et qui offre des perspectives d'avenir aux futures générations; même sa-



« 2019, l'année des femmes marquée par un esprit combatif, a déjà enregistré un premier succès lors des élections du 20 octobre. »

ANDREA-URSULA LEUZINGER
Membre Commission des femmes SEV

culièrement intéressantes. Pour elles, l'égalité va de soi. « Mais si j'évoque avec elles le rôle

laire, plus de temps et de respect, stop au sexisme et à la discrimination des femmes.

Un grand nombre de comités de femmes se sont spontanément formés ces derniers mois avec leurs propres thèmes et revendications. La jeunesse pour le climat et le mouvement LGBTI étaient aussi présents. « Les gens de toutes les nations et identités de genre se sont rassemblés en un puissant mouvement de

protestation pour faire une « révolution de la liberté » selon les mots de Hannah Arendt, et cette foule a fait trembler les espaces publics des villes avec ses forums de discussions, ses discours et ses mots d'ordre! », s'enthousiasme Lucie Waser.

Ce jour de protestation féministe était bruyant, bigarré, solidaire et extrêmement créatif. La diversité des actions était énorme et allait de la « grève des femmes radio-phonique », en passant par des manifestations avec poussettes aux courses en déambulateurs. Le matin déjà, près de cent mille personnes ont pris part aux brunchs, cafés et pique-niques organisés pour l'occasion ou ont participé à la grève au travail en cessant leurs activités ou en prolongeant leur pause ou encore en prenant part à d'autres actions similaires.

Tôt le matin, dans diverses gares comme Lausanne, le SEV a distribué des flyers avec le programme du jour et a organisé un « radio-ballet » à Berne et à Zurich.

Andrea-Ursula Leuzinger, membre de la Commission des femmes, est certaine que « celles et ceux qui pensent que la grève des femmes fait maintenant partie du passé et que tout est redevenu comme avant se trompent ». La grève des femmes, avec son nombre record de participants, a montré l'ampleur du mécontentement. « Le fait que l'égalité va être lente à se concrétiser est à nouveau présent

dans bien des têtes. »

Durant les semaines et mois qui ont précédé le 14 juin, Andrea-Ursula Leuzinger a fourni un grand travail d'information et de lobby. « J'ai souvent parlé de la grève des femmes de 1991. A l'époque, la raison principale de la grève était le fait qu'il n'y avait pas de loi sur l'égalité, alors qu'en 2019, c'est la lenteur de l'application de l'égalité des salaires et des chances qui en est la raison. » Pour la sexagénaire, ce sont les discussions avec des jeunes femmes qui ont été particulièrement intéressantes. Pour elles, l'égalité va de soi. « Mais si j'évoque avec elles le rôle

des femmes dans le monde actuel du travail, aussi en matière de salaires et de compétences professionnelles, certaines se rendent compte que l'égalité n'est pas vraiment une réalité. » Quant à savoir si elles ont personnellement été victimes de discrimination, la plupart répondent par l'affirmative.

Le 14 juin - et maintenant ?



« Ce jour historique en Suisse a montré que malgré la numérisation, les humains restent des êtres sociaux qui préfèrent l'interaction et la communauté à l'individualisme car ils ont quelque chose à dire et veulent être écoutés. »

LUCIE WASER
Secrétaire syndicale SEV

Cinq mois seulement après la grève des femmes, les élections fédérales se sont transformées en élections de femmes. La part des femmes au Conseil national a passé de 32 à 42%; au Conseil des Etats également, elles sont présentes avec 13 sièges, donc plus que jamais.

En outre, de nombreux réseaux ont pu être créés grâce aux préparatifs à la journée d'action qui ont duré des mois. Ainsi, la grève des femmes 2019 est le début d'un mouvement désormais connecté, donc encore plus fort en faveur de l'égalité. Les comités de grève ont déjà décidé de la suite des travaux. Lucie est convaincue qu'il y a maintenant une foule de gens avec la ferme volonté de changer les choses. La nouvelle phase du travail commence maintenant avec la concrétisation des revendications politiques.

Les délégué-e-s de l'Union syndicale suisse ont clairement décidé lors de leur assemblée de novembre d'élaborer un programme d'action en vue d'améliorer la situation en matière d'encadrement. Une véritable égalité des chances pour les femmes dans le monde du travail n'est possible que si des « services de garde de qualité, dans le cadre du service public, sont accessibles à tout le monde à un prix raisonnable », peut-on lire dans le texte adopté. De plus, la responsabilité de la prise en charge des enfants et des adultes qui en ont besoin doit être répartie à parts égales entre hommes et femmes.



L'amélioration des soins et du travail infirmier reste une question importante.

RÉTROSPECTIVE SUR L'ANNÉE DES FEMMES 2019

Grève des femmes : la Suisse a tremblé



Le 14 juin, les rues brillent de rose et de violet dans toutes les régions du pays - comme ici à Lausanne avec plus de 50'000 personnes.



CCT SWISSPORT

CRCT saisie

Yves Sancey Dans notre dernière édition, nous indiquions que la direction de Swissport avait quitté la table des négociations en vue du renouvellement de l'actuelle CCT en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

La Chambre des relations collectives de travail (CRCT) est le seul organe prévu par la CCT pour ouvrir une procédure de conciliation en cas d'échec des négociations. Elle a donc été saisie le 12 décembre par le syndicat SEV-GATA et le SSP avec une demande urgente : la prolongation de la CCT pendant la durée de la conciliation sous son égide.

NÉGOS ROMPUES

SOB: base consultée

Elisa Lanthaler Il y a déjà eu trois séances de négociations entre la Südostbahn (SOB) et la communauté de négociations des représentants du personnel. Malgré cela, on n'a pas avancé d'un iota. La direction de la SOB s'en tient seulement à sa proposition initiale. Celle-ci prévoit une hausse individuelle de 1%. La revendication des représentants du personnel, demandant une plus forte hausse, n'a même pas été discutée par le conseil d'administration.

« On peut s'économiser toute négociation s'il n'y a pas de possibilité de négocier », estime le secrétaire syndical Claude Meier. Les négociations sont donc interrompues. Les membres du SEV, du VSLF et de transfair sont donc appelés à se prononcer le 13 janvier lors d'une assemblée générale. « Les membres doivent nous dire maintenant quelle suite donner aux négociations, poursuit Claude Meier. Il est important qu'ils participent en nombre. C'est leur salaire qui est en jeu. »



IMPRESSUM

SEV - le journal du Syndicat du personnel des transports paraît toutes les deux semaines.

ISSN 2624-7828

Tirage: 10 083 ex. (total 39 774 ex.), certifié REMP au 26.10.2018

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Vivian Bologna (rédacteur en chef), Chantal Fischer, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pascal Fiscalini, Elisa Lanthaler, Anita Merz, Patrizia Pellandini Minotti, Yves Sancey, Tiemo Wylder

Adresse de la rédaction: Journal SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; journal@sev-online.ch; 031 357 57 57

Abonnements et changements d'adresse: info@sev-online.ch; 031 357 57 57

Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.-

Annances: Fachmedien, Zurichsee Werbe AG, Laubstrasse 1, 5001 Aarau; www.mittellandzeitungsdruck.ch

Le prochain journal paraîtra le 30 janvier 2020.

Le délai pour les annonces est fixé au 20 janvier à midi, celui de l'agenda au 23 janvier à 10h.

Le journal paraîtra ensuite le 20 février, puis le 12 mars. Le plan de parution 2020 se trouve sur notre site sev-online.ch

Le journal paraîtra ensuite le 20 février, puis le 12 mars. Le plan de parution 2020 se trouve sur notre site sev-online.ch

Le journal paraîtra ensuite le 20 février, puis le 12 mars. Le plan de parution 2020 se trouve sur notre site sev-online.ch

Le journal paraîtra ensuite le 20 février, puis le 12 mars. Le plan de parution 2020 se trouve sur notre site sev-online.ch

Le journal paraîtra ensuite le 20 février, puis le 12 mars. Le plan de parution 2020 se trouve sur notre site sev-online.ch

Le journal paraîtra ensuite le 20 février, puis le 12 mars. Le plan de parution 2020 se trouve sur notre site sev-online.ch



Il n'y avait plus eu de hausse générale des salaires depuis 2012.

BLS

Hausse générale des salaires

SEV-Info/Fi Les négociations salariales avec BLS ont débouché sur un succès. Le personnel soumis à la convention collective de travail (CCT) reçoit l'année prochaine une hausse de 0,5% et un versement unique, en plus des adaptations prévues par le système salarial. « Le SEV avait certes demandé une hausse générale de 2% mais on peut être satisfait de ce résultat », relève le secrétaire syndical SEV Michael Buletti, qui est à la tête de la communauté de négociations.

Le montant du versement unique est de maximum 1100 fr. et dépend de la hausse générale des salaires. Ce montant se compose d'une augmentation générale des salaires de 0,5% et d'un versement unique pour l'octroi de la différence. Le versement unique est adapté au taux d'occupation pour le personnel à temps partiel. Prenons un exemple: pour un salaire annuel de 80 000 fr. la hausse de 0,5% représente 400 fr. Ceux-ci sont donc déduits du versement to-

tal maximal de 1100 fr. Ainsi, lors du salaire d'avril, l'employé de l'exemple recevra encore 700 fr.

En outre, BLS accorde des adaptations salariales liées au système qui représentent 1,1% de la masse salariale. Les adaptations seront versées au 1er avril 2020 à toutes les personnes au bénéfice d'un contrat d'engagement BLS à ce moment-là. Elles sont valables aussi pour le personnel de BLS Cargo.

Ces dernières années, les négociations salariales ont été difficiles avec BLS et c'est en 2012 qu'a été octroyée la dernière augmentation générale des salaires.

La hausse obtenue cette année constitue donc un grand pas en avant. Par ailleurs, selon ce mode de paiement, tout le personnel recevra le même montant quel que soit son salaire.

La délégation de négociations du SEV est satisfaite de ce résultat et continuera de défendre les intérêts de ses membres BLS.

Annonce

► Nous recherchons



TRAVYS est l'entreprise de transports publics de référence pour le Nord Vaudois. Elle exploite 3 lignes de chemin de fer et de nombreuses lignes du bus dans la région du Jura - Nord Vaudois et emploie environ 225 collaborateurs/trices. Dans le cadre du développement de nos activités, nous recherchons un :

► Responsable de la formation des mécaniciens de locomotive (F-H)

Rattaché au service du personnel roulant, le responsable de la formation des mécaniciens, en collaboration avec la planification opérationnelle et l'expert OCVM, planifie, donne et/ou assure le suivi des formations théoriques de base et continue, ainsi que les formations pratiques nécessaires aux mécaniciens voie étroite et voie normale. A l'issue des formations, il participe à la planification des examens finaux. Il participe également à la planification des examens périodiques et contrôle régulièrement les acquis (gestes métiers), par des audits « terrain », en collaboration avec le responsable de la conduite du personnel roulant.

Votre profil

- Formation de chef-circulation des trains (OAASF) achevée, activité de chef-circulation des trains idéalement toujours pratiquée ;
- Permis de mécanicien de locomotive B en cours de validité avec min 5 ans d'expérience ;
- Diplôme d'examineur des conducteurs de véhicules moteurs des chemins de fer, serait un atout ;
- Expérience dans la formation d'adulte ou, en qualité de formateur de mécaniciens ;
- Aisance relationnelle ;
- Excellent communicateur ;
- Aptitude à travailler de manière indépendante et/ou en équipe ;
- Esprit d'initiative et sens de responsabilités prononcés ;
- A l'aise avec les outils informatiques courants ;
- Bonnes connaissances de l'allemand parlé et écrit.

Nous vous offrons

Un poste varié dans un environnement en constante évolution. Des conditions de travail attractives ainsi que des prestations sociales et divers avantages liés aux transports publics très intéressants.

Si nous avons éveillé votre intérêt, nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature complet (curriculum vitae, copies de diplômes et certificats) via Jobup ou à l'adresse suivante :

TRAVYS SA - Ressources Humaines - CP 387 -1401 Yverdon-les-Bains

Consultez notre site : www.travys.ch

TRANSN

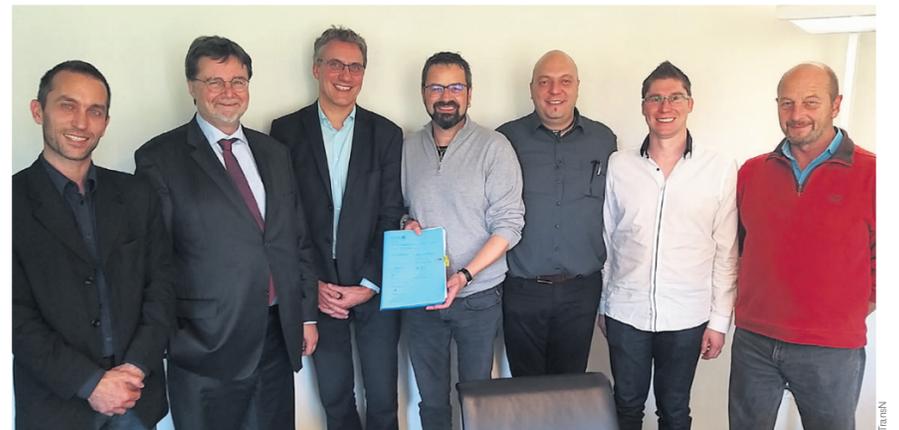
La CCT est signée

Yves Sancey Cette fois c'est fait ! La CCT de la compagnie neuchâteloise de transports TransN est non seulement adoptée (voir notre édition n° 15), mais elle est dûment signée ! Comme convenu, la CCT TransN entre en vigueur avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019. Elle comporte un certain nombre de précisions en faveur des travailleurs.

« Les négociations se sont déroulées dans le cadre d'un partenariat social constructif », rappelle Jean-Pierre Etique, secrétaire syndical SEV en charge du dossier. « Il reste toujours l'épée de Damoclès financière des commanditaires et du canton en particulier qui demande de faire toujours plus avec moins. Cette CCT devrait néanmoins amener des

améliorations surtout en matière d'aménagement du temps de travail. Nous serons attentifs à l'application », glisse-t-il.

Le SEV a profité de la signature pour faire passer un message très clair non seulement à la direction mais aussi au conseil d'administration qui a prêté une oreille attentive par rapport aux conditions d'engagement des mécaniciens voie normale qui reprennent les lignes CFF pour atteindre rapidement le niveau en vigueur au niveau national pour éviter un dumping salarial. L'enjeu est de taille puisque de 15 mécanos actuellement, TransN passera à 40 d'ici peu suite à un contrat de collaboration pour 10 ans signé le 21 novembre entre TransN et les CFF.



Outre une partie de la délégation de négociations et de la direction, on reconnaît Robert Cramer, président du Conseil d'administration de TransN (2e à g. avec une cravate) et le secrétaire syndical Jean-Pierre Etique qui tient l'exemplaire signé de la CCT TransN.



Jugend
Jeunesse
Gioventù



Programme annuel 2020 de la Jeunesse SEV

- | | |
|-------------------------|---|
| 17 – 19 janvier | Challenge Snow and Fun de la jeunesse vida à Schladming |
| 22 janvier | séance de la commission de jeunesse SEV à Berne |
| 19 février | séance de la commission de jeunesse SEV à Berne |
| 21 – 23 février | week-end de luge au Rigi |
| 24 avril | séance de la commission de jeunesse à Zurich. Puis participation à l'émission Arena de la SRF avec la jeunesse Syndicom |
| 9 mai | Swiss Vapeur Parc Puis, selon la météo, parc d'escalade ou aquatique |
| 7 juin | vélo-rail |
| 17 juin | séance de la commission de jeunesse SEV à Berne. Puis visite du Palais fédéral avec la jeunesse Syndicom |
| 21 – 23 août | week-end estival |
| 26 août | séance de la commission de jeunesse à Berne |
| 3 octobre | brunch sur le bateau et karting |
| 21 octobre | séance de la commission de jeunesse SEV à Berne |
| 26 – 27 novembre | retraite de la commission de jeunesse SEV à Berne. Définir le programme pour 2021 |

Vous recevrez des informations détaillées environ un mois avant chaque activité par le biais d'une newsletter, via Facebook et Instagram. Toutes les personnes intéressées sont bien entendu les bienvenues à nos séances.

sev-young.ch facebook.com/sev.jugend @SEVyoung jugend@sev-online.ch

ANGLE DROIT

Discrimination due à l'âge

§ Team d'assistance juridique SEV

De nombreuses conventions internationales protègent des inégalités de traitement basées sur certaines caractéristiques de la personnalité telles que le sexe, l'origine, la couleur de peau, etc. Ce sont les Etats qui, en premier lieu, sont tenus de respecter les engagements internationaux, et qui ont le devoir de proposer une protection adéquate contre la discrimination entre personnes privées. L'article 8 de la Constitution fédérale garantit une protection contre toute discrimination au niveau constitutionnel suisse. La caractéristique de l'âge y est inscrite en toutes lettres. L'interdiction de discriminer quelqu'un à cause de son âge fait partie des droits fondamentaux et s'adresse en particulier à l'Etat et aux institutions qui assument des tâches publiques. Les entreprises de droit privé ne sont ainsi pas directement concernées. C'est donc au législateur et aux tribunaux, par le biais de nouvelles lois et d'interprétations dans le sens constitutionnel de prescriptions existantes, de veiller au respect de ces droits fondamentaux dans le domaine privé (on parle alors d'effet indirect des droits fondamentaux).

En revanche, la liberté contractuelle inscrite dans le droit du travail est une expression de l'autonomie privée à laquelle on accorde une importance majeure en Suisse. Cette autonomie est aussi protégée par la Constitution fédérale dans le cadre de la liberté économique.

S'agissant de discrimination en raison de l'âge, la législation suisse ne limite la liberté contractuelle que dans certaines situations ou de manière très générale seulement. Lors d'un dépôt de candidature et de la conclusion d'un contrat, certaines limites sont imposées par l'art. 2 CC (comportement selon les règles de la bonne foi), les art.

27/28 CC (protection de la personnalité en tant que limitation de l'arbitraire dans le droit privé), et par la protection des données, applicable avant la conclusion du contrat déjà, selon art. 328b CO.

Dans les cas où les désavantages dus à l'âge présenteraient également un caractère lié au sexe, on pourrait faire recours également à la Loi sur l'égalité.

Pendant toute la durée des rapports de travail, l'art. 328 CO (Protection de la personnalité) et les normes de protection correspondantes de droit public dans l'art. 6 de la Loi sur le travail (LTr) ainsi que le principe d'égalité de traitement du droit du travail (pour autant qu'il s'agisse de prestations volontaires de l'employeur) offrent une protection contre tout désavantage lié à l'âge. Un licenciement motivé par l'âge peut être considéré comme abusif dans le sens de l'article 336, al. 1 let. a CO car il se base sur une caractéristique personnelle, ou également selon la jurisprudence du Tribunal fédéral portant sur le devoir d'assistance de l'employeur envers le personnel plus âgé.

Ces quelques normes, qui restent très générales, ne suffisent toutefois pas à assurer dans le domaine privé une protection efficace contre la discrimination due à l'âge, protection pourtant ancrée dans la Constitution, à tous les stades des relations de travail, depuis l'engagement jusqu'à la résiliation des rapports de service.

Par exemple, l'inégalité de traitement en raison de l'âge est une pratique très courante dans le cadre des procédures de traitement des candidatures pour un poste mis au concours. En effet, le devoir de l'employeur de protéger la personnalité de l'employé-e ancré dans la législation sur le contrat de travail (art. 328 CO) et dans la Loi sur le travail (art. 6 LTr) n'est pas applicable à la procédure de candidature. Il n'y a pas de loi interdisant

expressément la discrimination en raison de l'âge lors de la procédure de candidature. Il n'est dès lors pas étonnant de ne pas trouver beaucoup de cas à ce propos devant les tribunaux. Par contre, la Loi sur l'égalité interdit expressément toute discrimination en raison du sexe, aussi au moment de l'engagement, et prévoit pour tout refus d'engagement basé sur une discrimination une sanction pouvant aller jusqu'à trois mois de salaire. Dans le domaine public, malgré que les entreprises soient tenues de respecter les droits fondamentaux, on ne trouve pas non plus de cas où un non-engagement à cause de l'âge aurait été sanctionné. Il est donc nécessaire d'améliorer la protection contre la discrimination due à l'âge aussi bien dans le droit du travail que public.

Dans la doctrine juridique, il y a des propositions d'amélioration de la protection contre le licenciement d'employé-e-s âgé-e-s. On discute par exemple de l'ancrage dans la loi du devoir d'assistance, de délais de résiliation plus longs, d'indemnités de départ, etc. Au Conseil national une intervention parlementaire a proposé de compléter l'art. 336c CO par l'interdiction pour l'employeur, après le temps d'essai, de licencier un employé si ce dernier à 55 ans ou plus et au moins 10 ans de service dans l'entreprise, et lorsque l'employeur ne peut pas établir de manière tout à fait crédible que le licenciement ne revient pas à remplacer la personne touchée par une autre qui reviendrait moins cher. En Suisse on discute surtout de discrimination due à l'âge dans le monde du travail s'agissant de la discrimination envers les personnes plus âgées. Faisons toutefois remarquer que l'interdiction de discrimination contenue dans la Constitution fédérale, comme les directives anti-discrimination de l'UE protègent de tout désavantage encouru en rapport avec l'âge, quel qu'il soit.

tiel et de bonnes prestations sociales auront plus de succès auprès du personnel.

L'application d'une «répartition numérique du travail» pour le personnel et l'annonce par voie numérique des réparations effectuées et des mandats préventifs modulaires ont fait l'objet de discussions.

Fort heureusement, on remarque que les CFF sont parmi les plus avancés en ce qui concerne le passage du papier au numérique. D'autres sujets ont également été abordés tels que les conditions générales de travail, la question des salaires et des indemnités, les modèles de travail en équipes et la fidélisation du personnel qui est une thématique de plus en plus pertinente, face à la pénurie. Divers projets de numérisation, qui ont servi de projets pilotes dans les chemins de fer, ont également été passés en revue.

L'année prochaine, cette journée aura lieu à Innsbruck.

TMR

Hausse des salaires!

Yves Sancey Les salarié-e-s de la compagnie valaisanne Transports Martigny et Régions (TMR) ont de quoi se réjouir en cette période des Fêtes. L'année prochaine, leurs salaires vont augmenter de 1,8%.

Lors des négociations salariales, le 12 novembre, les syndicats revendiquaient une hausse de salaire de 100 fr. pour tout le personnel. Après discussion, la direction a proposé une augmentation de 1,8%. Pour éviter de pénaliser les salaires les plus bas, la délégation syndicale a obtenu un plancher à 90 fr. La garantie de la progression dans les échelons a également été acceptée. Le SEV est satisfait de ce résultat qui permet enfin une revalorisation salariale chez TMR.



A l'instar du petit train TMR, les salaires ont pris de la hauteur (+1,8%)!

CARTE BLANCHE pour Philipp Hadorn

Huit ans sous la Coupole

La proportion des femmes au Conseil national a enfin augmenté et représente actuellement 42 %, atteignant même 62 % dans la fraction PS. C'est un réel succès pour l'égalité. De même que les collègues Pardini et Wüthrich, en tant que syndicaliste je n'ai pas échappé à la déveine et n'ai pas été réélu en 2019, l'année de la femme. Je me suis constamment engagé en faveur de l'égalité et continuerai à le faire. Mais ceci a un prix et à l'heure actuelle, je le paie personnellement.

Sur le site internet de la Confédération, les statistiques dressent une rétrospective de mes 8 ans d'engagement au Parlement national: 165 scrutins, 53 interventions parlementaires et participation à environ 10 000 votations.

Il n'est pas si facile de faire un bilan. Je me suis concentré sur la politique fiscale, budgétaire, des transports, énergétique, environnementale et égalitaire. La question de la solidarité internationale avec l'aide au développement a figuré dans mon agenda politique et je me suis engagé contre toute forme de discrimination.

Le travail parlementaire est un travail d'équipe. Même s'il m'est parfois arrivé de parler aux visiteurs du Parlement avec une touche d'humour et de le qualifier de «club de narcissiques», ceci ne s'appliquait bien entendu pas à tous les parlementaires. Force est de constater que les médias exagèrent parfois les caractères de certains protagonistes.

Participer à la formation de majorités est en fait un investissement personnel, loin des projecteurs, combiné à un approfondissement des dossiers, à d'innombrables discussions et accords pour obtenir un soutien - c'est une manière de travailler que j'ai trouvée passionnante et épanouissante.

J'ai essayé de constamment suivre mon credo personnel à tous les niveaux politiques et de manière conséquente: écouter avec respect non seulement ceux qui partagent les mêmes points de vue et convictions que moi mais aussi les antagonistes. En fait, je prône une politique franche et transparente. Dans la recherche de solutions, il faut aussi savoir se démarquer de ses positions subjectives pour réaliser au moins des progrès par étapes.

C'est avec reconnaissance que je repense à ces 8 années et à mon engagement pour une société avec davantage de justice, une protection accrue pour ceux qui sont dans le besoin, une préservation de la création, une meilleure couverture des risques et un service public accessible à tous - soit un travail syndical normal en politique. Dorénavant je suivrai l'évolution de la politique nationale depuis la «voie secondaire», où se déroule en fait la «vraie vie», peut-être de manière encore plus concrète.

Philipp Hadorn, secrétaire syndical depuis 1999. Il a siégé à la Commission des finances du National, à celle des transports et des télécommunications et dans la délégation de surveillance de la NLFA, qu'il a présidée en 2014 et 2018.

SUISSE/ALLEMAGNE/AUTRICHE/LUXEMBOURG

Nouveaux ateliers

TS La rencontre de la maintenance des véhicules s'est déroulée du 18 au 20 novembre à Cologne. Pour TS, Claude Meier et Roger Derungs y étaient. La rencontre a débuté avec la visite des nouveaux ateliers ICE de la DB à Cologne Nippes. Avec ce projet de rénovation des ateliers, la DB trafic grandes lignes avait comme objectif de faire une unité neutre en CO₂, d'une surface équivalente à plus de 23 terrains de football. Dans ce cadre, de nouvelles normes ont été mises en place pour la construction du site. Plus de 30 % des coûts d'investissement de 220 millions d'euros ont été employés pour réaliser une construction durable et dans le respect de

l'environnement. Le site a servi de projet pilote pour le comité de la DB trafic grandes lignes. Son atelier de production à quatre voies constitue l'élément central. D'ici fin 2020, 440 nouvelles places de travail seront créées!

Vu l'évolution de la démographie en Europe, toutes les entreprises de ferroviaires vont faire face à des vagues de retraite qui les obligeront à faire de grands efforts de recrutement. Et il y a un grave manque de personnel spécialisé. On verra quelle entreprise s'en sortira le mieux. Mais une chose est sûre: celles qui seront les plus attrayantes avec des modèles modernes de tours de service et de travail à temps par-

ASSURANCES

Gare aux incendies

Quelle assurance prend les dommages en charge si le sapin de Noël prend feu?

Les jours raccourcissent, il fait sombre et froid: c'est l'époque où l'on allume volontiers des bougies. Hélas c'est aussi l'époque où se produisent souvent des incendies domestiques dus à l'inattention. La perte de biens est douloureuse et il n'est pas rare que l'on dénombre des blessés, voire des morts.

Voilà pourquoi il est important de respecter quelques règles qui permettront d'éviter la catastrophe. Par exemple, le sapin de Noël et la couronne de l'Avent doivent être le plus possible frais et brumisés. Le sapin doit être installé sur un socle robuste avec réservoir d'eau. Les sapins secs dégagent des gaz qui, lorsque les bougies sont allumées, peuvent être à l'origine d'un incendie suivi d'une explosion. Il faut aussi savoir qu'à 10 centimètres au-dessus de la flamme d'une bougie la température atteint encore 400°C.

Veillez de ce fait à maintenir une distance suffisante entre une bougie et les branches du sapin, les rideaux ou autres objets inflammables. Pour les illuminations électriques, n'installez à l'extérieur que celles qui sont prévues pour cela. Les guirlandes électriques ne doivent pas être couplées ni provoquer de surcharges électriques.

Ceci nous amène à aborder la question de l'assurance. Si un incendie se déclare malgré toutes les précautions, c'est, dans la plupart des cantons, l'assurance obligatoire des bâtiments qui prend en charge les dommages subis par les bâtiments. Elle couvre également les frais d'extinction, les frais de déblaiement et, le cas échéant, les frais d'hébergement temporaire des habitants concernés. Ceci s'applique aussi aux appartements loués. L'assurance bâtiment peut cependant se retourner contre les responsables de l'incendie, lesquels doivent alors s'adresser à leur assurance responsabilité civile. Si elle n'intègre pas

de complément faute grave, cette dernière peut réduire, voire refuser sa prestation. Et la note peut être très élevée.

Les biens détruits sont remboursés à leur valeur à neuf par l'assurance inventaire du ménage – même les cadeaux de Noël. Il faut néanmoins veiller à ce que la somme d'assurance soit suffisante, car l'assurance réduit sinon sa prestation. Si vous avez dressé au préalable une liste d'inventaire, vous aurez beaucoup moins de mal à chiffrer le dommage après une telle catastrophe. Dans le cas d'appartements meublés comme les appartements de vacances, c'est l'assurance biens meubles du propriétaire qui indemnise le dommage et, dans certains cas, exercer un recours contre les responsables de l'incendie. Une assurance assistance apporte son soutien si, par exemple, un incendie se déclare dans l'appartement de vacances ou si les vacances doivent être interrompues prématurément.

Votre conseiller en assurance Helvetia vous aidera à faire le bon choix. Les membres du SEV bénéficient de conditions préférentielles. Plus d'infos sur helvetia.ch/sev

En partenariat avec

helvetia 
Votre assureur suisse

avait rencontré des problèmes lors de l'application. La ZPV s'engage pour une formation qui comprend toutes les activités d'un assistant clientèle, soit un module de base et un module d'approfondissement sur les PCT pour tous.

R. Bertsch explique que les services de chef AC sur les rames automotrices et les longs trains représentent une grande charge pour le personnel et qu'il faut demander des améliorations.

Nous remercions Jürg Hurni pour la traduction en français. Un grand merci à Andreas Bossli pour la confection des milanais, Roger Meier pour l'acquisition du chocolat de la Jungfrau, Brigitte Ruch et Peter Egloff pour le brassage de la bière, et Peter Schmutz pour l'organisation des fromages.

évaluer. Un autre thème préoccupant, c'est l'interdiction d'avoir deux taux d'occupation à 50% dans des secteurs différents. Un exemple: des collègues travaillent à la préparation du travail et en tant que CCT, et on leur interdit de travailler à temps partiel dans les deux domaines. Ce qui nous dérange, c'est que non seulement cela énerve nos collègues, mais qu'en plus notre entreprise occasionne d'énormes pertes avec cette répartition du personnel plus rentable et lors du transfert des connaissances. Avec tous les problèmes qui nous attendent, c'est une bonne chose que nous ayons pu accueillir dans la branche deux nouveaux collègues plein d'énergie.

ZPV

Améliorer la formation

ZPV Le président Nicolas Oesch de la section organisatrice ZPV Interlaken a pu accueillir quelque 60 participant-e-s au centre de formation de Spiez pour cette assemblée régionale Ouest du 21 novembre. Etaient invités la vice-présidente SEV Barbara Spalinger, le secrétaire SEV Jürg Hurni, le président central ZPV Andreas Menet ainsi que René Bertsch de la CoPe.

Barbara Spalinger a décrit la situation actuelle aux CFF en em-

ployant les mots «sur la mauvaise voie» et a dit que tous les objets en souffrance étaient sur la table et qu'il fallait maintenant négocier. Elle exige des CFF qu'ils se mettent à écouter au lieu de communiquer. Les CFF doivent maintenant se concentrer sur leur activité principale, soit l'exploitation ferroviaire.

Andreas Menet a évoqué les thèmes d'actualité de l'accompagnement de la clientèle 2020 et a expliqué que la direction KBC

BRANCHE INFRA AS

Toujours plus fit

Bruno Käppler Les représentants de la branche AS Infrastructure se sont rencontrés le 4 décembre. Parmi les thèmes abordés ils ont discuté des répercussions de DispoOP et TMS (Traffic Management System) sur le personnel. Y aurait-il de nouvelles descriptions de postes? Est-ce que des adaptations salariales sont prévues? On peut constater dans l'enquête sur la satisfaction du personnel que le per-

sonnel accorde assez peu de confiance à la direction des CFF, et ce qui joue aussi un rôle. Le projet DispoOP doit être introduit dans une année. On n'a toujours pas pu nous expliquer ce qu'il en résultera pour les CCT, les RTF et les LKR. Nous attendons que lors de la prochaine rencontre avec les représentants du SEV, les CFF présentent de manière transparente les répercussions, afin que nous puissions les

Bocherens Liliane; 1945; veuve de Edmond, Travers, PV Neuchâtel.

Gaillard Jeanne; 1936; veuve de Claude, Fribourg, PV Fribourg.

Gaspard Philippe; 1963; Conducteur de bus, Lausanne, VPT NStCM-TPN.

Jeandet Serge; 1944; Collaborateur spécialisé, Payerne, PV Vaud.

Klây Hanny; 1925; veuve de Fritz,

Bellmund, PV Biel-Bienne.

Neyroud Rosette; 1925; Cornaux NE, PV Neuchâtel.

Passaplan Simone; 1934; veuve de Charles, Nidau, PV Biel-Bienne.

Rose Viviane; 1929; veuve de Lucien, Pomy, PV Vaud.

Vettovaglia Rolande; 1925; veuve de Pierre, Lausanne, PV Vaud.

PV BIENNE

La Saint-Nicolas cartonne

Robert Drewes et J.-C. Amiet Comme notre président Ruedi Flückiger n'a pas pu être avec nous après son opération, pour laquelle nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement, notre caissier Heinz Lüthi a présidé la fête de la Saint-Nicolas au restaurant Bahnhof à Brügg (BE). Pour la première fois, les partenaires des membres étaient également invité-e-s.

Dans une salle bien décorée et remplie jusqu'à la dernière chaise, le groupe musical «die Oldies» de St. Antoni /FR ainsi que le Chœur d'hommes des cheminots pensionnés sous la direction de Willi Lack

ont entouré la remise personnelle des diplômes d'honneur pour 40, 50 et 60 ans de sociétariat SEV aux huit jubilaires présents. Les 5 jubilaires ayant 70 ans se sont excusés.

La lecture en dialecte d'un article du «Griffdruckli des Diemtigtals» sur les communications et la téléphonie anciennes a fait revivre des souvenirs du temps passé. L'an prochain, le 27 août 2020, le voyage de la section nous conduira en car dans le Jura et les Franches-Montagnes avec la visite de la Rotonde à Delémont. D'autres informations sur les activités de la section seront envoyées par la poste à tous les membres, environ à la fin janvier 2020.

La collation avec dessert offerte par la section a été au goût de tous et fut très appréciée. Les discussions furent ensuite animées avant de devoir éteindre les nombreuses bougies placées sur les tables et se souhaiter mutuellement la santé pour l'avenir ainsi que de joyeuses fêtes de fin d'année. Par cette voie nous souhaitons également à tous les membres qui n'ont pas pu participer, le meilleur pour l'avenir et un bon rétablissement aux malades.



VPT

Journées navigation, bus, rail, retraités

22.1/ 19.2/ 3.3/11.3

Branche Navigation, le 22 janvier 2020, dès 9h45. Inscription jusqu'au 12 janvier.

Branche Bus le 19 février 2020, dès 10h. Inscriptions jusqu'au 12 février.

Branche Rail et touristique, le 3 mars 2020. Inscriptions

jusqu'au 23 février.

Branche retraités, le 11 mars 2020 dès 10h. Inscriptions jusqu'au 24 février.

 Plus d'informations sur vpt-online.ch

PV JURA

La section fête Noël et son centenaire

Le comité Le 30 novembre, le comité de la PV Jura a eu le plaisir de fêter notre ami Rudi Glauser qui fêtait son 100e anniversaire. A part l'ouïe, il est encore en pleine forme. Il a encore beaucoup de souvenirs à évoquer et avec un brin d'humour. La chorale des cheminots retraités lui a également rendu visite. Il a même chanté quelques chants avec eux. Le comité de la PV Jura te souhaite encore ses vœux les meilleurs et surtout la santé. Lors de la Saint-Nicolas du 5 décembre chez la Dette à Bassecourt, c'est la cho-

rale des cheminots qui ouvre la séance par ses belles partitions de chant, sous la direction de Daniel Marquis.

Notre président Emile Lachat a le plaisir de saluer les 87 participants à cette St Nicolas. Un excellent repas servi par la Dette comble tous les estomacs. Notre traditionnelle tombola a réjoui tous nos membres, avec de très beaux lots.

Un grand merci à notre musicien Hubert qui a mis de l'ambiance. Notre baryton Marc et son épouse nous ont démontré leurs talents de chanteurs.

DÉCÈS

CHEMINOTS

Grèves en France



Yves Sancey
yves.sancey@sev-online.ch

Trains à l'arrêt, lignes de métros fermées, pagaille de vélos et trottinettes, crèches et écoles au ralenti, blocages de raffineries... La France vit depuis jeudi 5 décembre au rythme de la grève générale. A la gare Montparnasse, où travaille Fabien, agent d'accueil à la SNCF et militant CGT de longue date, la grève contre le projet de réforme des retraites du gouvernement mobilise depuis le premier jour et semble bien partie pour durer. « J'ai déjà fait six jours d'affilée. On est prêts à aller jusqu'au bout, on ne lâchera pas » dit-il dans *Le Courrier*.

Annabelle Lounis, 43 ans, est cheffe d'équipe à la SNCF, Val d'Oise. Citée par *Politis*, elle gagne 1700 euros par mois (env. 1860 francs suisses). « J'ai calculé que sur le régime actuel, avec mon salaire d'aujourd'hui, j'ai droit à 800 euros de retraite. Alors quand j'entends qu'on est des privilégiés... je ne comprends pas ». Si la réforme impose un calcul de pension sur l'ensemble de sa carrière, le niveau de sa pension sera encore plus bas. « Je vais perdre gros », soupire-t-elle. Très mobilisés, les personnels hospitaliers et les enseignants, postiers, Gilets jaunes et les jeunes dénoncent également la réforme du gouvernement.

Les raisons de leur colère ? La réforme des retraites concoctée par le gouvernement d'Emmanuel Macron, qui devrait être présentée au Parlement le 22 janvier 2020. Une réforme qui s'inscrit dans l'offensive néolibérale du gouvernement Macron qui vise à faire payer aux plus vulnérables la baisse de fiscalité des plus riches en mettant l'Etat au service des marchés et du capital comme le rappelle le journal *Politis*. Le but : une individualisation à marche forcée au prix d'une casse des solidarités collectives comme l'attaque sur le statut des cheminots.

Sur la table depuis 18 mois, cette réforme propose de mettre fin aux 42 caisses de retraite et donc aux régimes dits spéciaux (SNCF, RATP, fonction publique, etc.) afin de mettre en place une retraite « universelle » avec un système par points, mais aussi de repousser, de fait avec l'âge pivot, l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, pour toucher le taux plein. Le projet de loi devrait signer la fin du système de retraite par répartition au profit d'un système à points (par capitalisation, en calculant les avoirs cotisés individuellement par l'assuré-e). Chaque euro cotisé compterait comme un point pour la retraite. Au lieu de calculer la rente sur les meilleures années d'activité du travailleur, l'ensemble de sa carrière sera pris en compte. « Un tel régime ne peut que faire baisser le niveau pour toutes les personnes aux carrières heurtées, d'abord des femmes », alerte un groupe de femmes issues de syndicats

et d'associations dans une tribune publiée dans *Le Monde*. « Chaque période non travaillée, à temps partiel, en congé parental, au chômage, ou mal rémunérée, fournit peu ou pas de points : autant de manque à gagner pour la pension », soulignent-elles. Autre problème, la valeur du point peut fluctuer selon l'état des finances publiques. Changer la valeur du point permet de modifier le montant des retraites qui n'est donc plus du tout garanti et impossible à prévoir.

Pour les cheminots, la mobilisation dépasse largement le cadre de la question des retraites. Dans le cortège, les récentes réformes dites de modernisation de la SNCF, en particulier le « nouveau pacte ferroviaire » qui prévoit la transformation de l'entreprise publique en société anonyme et l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires, sont encore dans toutes les bouches. « On était onze dans mon équipe, confie Charlotte, aiguilleuse citée par *Le Courrier*. Cette année, nous avons changé nos logiciels de gestion et trois postes ont été supprimés au prétexte que ces nouveaux outils étaient plus efficaces. » Trois-huit, travail le dimanche, les jours fériés et même à Noël : les rythmes restent difficiles et les conditions de travail se dégradent. Début juillet, les syndicats alertaient sur la forte hausse du nombre de suicides au sein de l'entreprise, qui atteint cinquante par an. Un chiffre comparable à celui de France Télécom à la fin des années 2000. Dans les revendications de la

CGT-Cheminots figurent des points qui vont au-delà de la question des retraites et qui résonnent de façon familière aux oreilles des cheminots suisses : arrêt des suppressions des effectifs, arrêt des restructurations, abandon de l'externalisation, garantie de non concurrence interne entre les filiales, arrêt de la casse de l'ensemble des métiers, proposition d'un plan de relance du fret ferroviaire. Pour la CGT, il y a un lien évident entre ses revendications professionnelles et les retraites : plus la politique de l'emploi et des salaires s'améliore, plus le déficit des retraites se réduit.

Les annonces du Premier ministre Edouard Philippe du mercredi 11 décembre quant à l'architecture de sa réforme des retraites n'ont pas convaincu. « Le gouvernement s'est moqué du monde », a réagi le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, après l'allocution d'Edouard Philippe. « Le gouvernement veut individualiser le système de retraite [...]. Tout le monde va travailler plus longtemps, c'est inacceptable », a-t-il continué. La CGT-Cheminots demande « le retrait de la réforme » qu'elle estime « injuste, inéquitable, dangereuse », a rappelé son secrétaire général Laurent Brun.

Si, après 13 jours, la lutte promet de s'inscrire dans la durée, son issue dépendra pour une part du soutien de l'opinion publique. Au 4e jour, un sondage Harris Interactive indiquait que 68% des Français soutenaient le mouvement. A suivre.



ANCIENS RÊVES

Frantisek Matous

Les anciens sites industriels sont toujours fascinants. Ils respirent l'esprit des gens qui y ont vécu, travaillé et rêvé. Ils nous plongent aussi dans le grand monde avec lequel le rail nous relie à ces lieux.

Cette photo a été prise aux abords du port de

Bâle, un monde entouré d'une culture alternative qui se développe sur l'ancien site industriel, dans les anciennes structures portuaires du Rhin, là où sera érigé un quartier tout neuf et moderne. Une sorte de calme plat avant la tempête.

QUIZ

Connais-tu ton SEV?

1. Que distribue traditionnellement le SEV le 6 décembre à la gare de Zurich?

- a. Des cacahuètes et des mandarines
- b. Un bonhomme en pâte fait maison
- c. Des marrons chauds et du moût

2. A quel rang se situe la Suisse dans le classement européen de l'organisation internationale LGBTI ILGA?

- a. A la 3e place
- b. A la 10e place
- c. A la 27e place

3. Le nouveau CEO des CFF, Vincent Ducrot, est actuellement directeur d'une entreprise de transport. Laquelle?

- a. TPC
- b. TPF
- c. TPL

4. A combien s'élève le nouveau rabais sur les chèques Reka?

- a. 7%
- b. 10%
- c. 15%

Pour participer, merci de nous envoyer vos réponses d'ici le **mercredi 22 janvier 2020** avec votre nom et votre adresse.

Par e-mail: mystere@sev-online.ch

Sur le net: www.sev-online.ch/quiz

Par carte postale: SEV, quiz, Case postale, 3000 Berne 6

Le/la gagnant-e sera désigné-e par tirage au sort parmi les bonnes réponses et remportera **des bons d'achat pour livres d'une valeur de 40 fr.**

Nous publierons le nom du/de la gagnant-e et la solution dans notre prochain numéro. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

La solution du quiz du N° 18: a / c / a / b

Jürg Meuli, Landquart, membre retraité de la VPT Rhätische Bahn, remporte des chèques Reka d'une valeur de 40 francs.

SUR LES TRACES DE...

Michel Turin, rigoureux et combatif

Vivian Bologna
vivian.bologna@sev-online.ch

La force du SEV, ce sont ses membres. Parmi eux, on a rencontré Michel Turin, fraîchement élu vice-président de la section BAU Arc lémanique. Un bel entretien avec un homme rigoureux, dont le franc-parler peut déranger. Son credo: «S'engager pour conserver les acquis.»

La poigne est aussi ferme que le froid mordant en ce mardi matin à la gare de Lausanne. C'est là que nous rencontrons Michel Turin, expert qualité aux CFF, un poste qu'il occupe depuis octobre 2012. Pourtant rien ne le prédestinait à entrer dans l'entreprise où son père, son oncle et son grand-père avaient bossé. «Je connaissais ce manque de présence et de disponibilité du père-agent de mouvement absent durant les week-ends et les vacances. Mais à 28 ans, fin 1991, mon entreprise fait faillite, le genre de nouvelles qu'on n'évoque pas forcément en famille durant les Fêtes. J'en parle à mon père en janvier. Il en parle à un ami qui cherche du personnel pour les installations de sécurité aux CFF. C'est comme ça que je suis entré dans mon entreprise actuelle le 1er juillet 1992.»

Entre la faillite de son entreprise et la reprise du boulot s'écoulaient six mois. «C'était volontaire, ma femme était enceinte de notre deuxième enfant attendu pour juin et nous avions déjà une petite. Alors j'ai fait le papa-poule», rigole-t-il.

Même si sa carrière cheminote n'était pas planifiée, il a apprécié la rigueur nécessaire à sa tâche. «On doit faire juste tout de suite, sinon c'est la panne, voire pire. Je modifiais les enclenchements, les installations de sécurité pour les adapter au goût du jour. J'ai acquis de l'expérience et je suis devenu formateur d'adultes. Les CFF n'ont pas que des défauts. Les offres de formations sont bonnes. Il y a des investissements pour obtenir le savoir-faire. Pour certifier des spécialistes SA qui devront assurer un service de piquet, ce sont quelque 100 jours de formation au total. Et la formation continuera tout au long de la carrière pour les mises à niveau. Il faut ensuite garder ce savoir-faire. Bien sûr il n'y a pas que l'argent dans la vie, mais les métiers en relation avec les installations de sécurité doivent être revalorisés car les responsabilités et les connaissances sont immenses. Et dans mon équipe la génération des baby-boomers arrive bientôt à la retraite», rappelle-t-il.

Il aurait pu être chef de team, mais il a préféré rester dans la technique: «J'avais l'impression de mieux mettre à profit mon expérience. Je participe donc à la reprise des installations pour le propriétaire, les CFF, après la réalisation de travaux. Je vérifie qu'ils aient été réalisés selon les règles en vigueur et qu'il n'y ait pas de défaut de construction.»

En pleine actualité, le CEVA. Comme expert-qualité, il s'interroge sur certains choix dans la construction, dont l'utilisation de tubes luminescents contenant des métaux lourds. «Alors qu'on parle de durabilité, on a laissé les



Michel Turin pointant des installations de sécurité sur une bache montrant la gare de Lausanne.

led de côté...» Il travaille aussi énormément pour Léman 2030 Lausanne. Il loue la collaboration avec les chefs de projets. «L'équipe de trois personnes où je travaille, sur les 11 qui représentent les quatre régions, est étroitement impliquée dans le projet. Nous donnons notre avis au fur et à mesure afin qu'au final les installations soient les meilleures possibles pour les usagers.»

Il aime donc le travail bien fait, Michel. Rigoureux, précis, parfois à en devenir malade. «J'essaie de lâcher prise, même si je le reconnais, je plaisante beaucoup avec un ami skieur de mon côté ORD, pour ordre, respect discipline», se marre-t-il. Mais à moitié seulement: «Car dans nos métiers, chaque action peut avoir des conséquences dramatiques! Et je constate aussi souvent qu'aux CFF, il y a deux manières de faire: la bonne et la mauvaise. Et cette dernière me préoccupe beaucoup, car les CFF assumeront le coût de la remise en état. Je préférerais que cet argent profite aux salaires ou à la caisse de pension, plutôt que de financer deux fois le même travail.»

Son engagement syndical ne s'est pas révélé immédiatement, malgré le passé familial. Son père Daniel - «Tutu» - avait été président de la section vaudoise du personnel des gares, puis co-président de la section PV Vaud. «Auparavant, le personnel des installations de sécurité avait sa propre section, la PSA. Elle a été dissoute avec ToCo. Du coup, chez BAU on était minoritaire comme agents des installations de sécurité et nos revendications un peu noyées dans celles de la voie ferrée. C'était difficile de se faire

entendre. D'où une forme de désengagement. On avait eu à une période des figures de proue à l'instar de Gilbert Escher ou Jean-Maurice Monay qui s'engageaient. Alors je me suis dit que c'était facile de râler. J'avais le choix de baisser les bras ou de m'engager.»

Michel avait prévu de se lancer avec Numa (prénom d'emprunt) qui a craint des représailles de la part de IH dans un secteur qui réorganise en permanence. «Je me suis lancé en me portant candidat pour être délégué à la conférence CCT CFF. J'ai été élu en avril 2018 lors de l'assemblée de section BAU Arc Lémanique.» Et depuis quelques semaines, il en est le vice-président.

Au centre de son engagement, lutter pour que «les acquis de nos parents ne disparaissent pas. Que va-t-on laisser aux futures générations d'employés?» Alors, son rôle il le voit comme celui d'un aiguillon qui vient piquer les fesses, comme piqure de rappel pour qu'on n'oublie pas d'où l'on vient. «La direction des CFF manque d'esprit cheminote et cela se traduit par le box-moving. On réorganise et on réorganise en permanence, mais le job, en bas, il ne change pas! Pas besoin de nous rappeler l'orientation clientèle. On aime tellement notre job, qu'on fait notre travail consciencieusement justement pour la clientèle.»

Cet engagement, cet attachement, il se traduit aussi par un franc-parler. «Quand je donne mon avis dans l'intranet des CFF, cela ne me vaut pas que des applaudissements de la part de la direction.» Rigoureux et droit dans ses bottes. Il est comme ça Michel.

RÊVES

Bertschy

